



Déclaration de la Belgique

SESSION DE TRAVAIL III DE L'ASRC CONTRÔLE DES ARMEMENTS ET MESURES DE CONFIANCE Vienne, le 1 juillet 2011

Monsieur le Président,

La Belgique accorde une grande importance au contrôle des armements et aux mesures de confiance. Le Document de Vienne de 1999, par sa contribution à l'amélioration de la transparence et de la prévisibilité entre Etats participants de l'OSCE, occupe une place essentielle dans notre architecture de sécurité.

L'objectif du Document de Vienne n'a rien perdu de sa pertinence, mais son contenu doit être adapté à l'évolution des forces armées et du contexte de sécurité. C'est dans cet esprit que la Belgique co-parraine la proposition visant à diminuer les seuils de notification préalable de certaines activités militaires.

Dans le même ordre d'idées, la Belgique souhaite co-parrainer la proposition sur la notification préalable d'activités militaires majeures. Cette proposition permettra aux Etats participants qui n'ont pas d'activités militaires au-dessus des seuils de notification de participer à l'effort visant à améliorer la transparence militaire.

La Belgique estime que les mesures de confiance sont un outil important de prévention des conflits, et que l'OSCE doit renforcer son action dans ce domaine. Les discussions dans le cadre du Processus de Corfou, du Sommet d'Astana et du Dialogue « V to V » ont montré une volonté générale d'œuvrer dans ce sens.

Comme M. Mikhail Uliyanov l'a indiqué dans son intervention à l'ouverture de cette séance, l'amélioration du chapitre III du Document de Vienne, qui porte sur la réduction des risques, mérite toute notre attention.

L'expérience a démontré que l'augmentation de la présence internationale sur le terrain en cas de crise pouvait contribuer à la désescalade et à l'atténuation des tensions. Un obstacle majeur au rôle préventif des inspections sous le Document de Vienne est que les quotas sont généralement épuisés lorsqu'on en a le plus besoin.

La Belgique souhaite donc co-parrainer la proposition des Pays-Bas visant à créer un mécanisme d'inspection OSCE. Ce mécanisme serait utilisé en dernier recours en cas d'activités militaires inhabituelles. Nous sommes convaincus que cette proposition comble une lacune du Document de Vienne.

Merci, Monsieur le Président.